

REPÈRES

Les jeunes pour transformer le futur

«Le pouvoir de 1,8 milliards d'Adolescents et de jeunes et la transformation du futur», c'est le thème qui a été retenu lors du lancement du forum sur les consultations nationales pour l'intégration du Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement (Pa/Cipd) le jeudi 12 février à Lomé.

Le Cipd est une résolution de la conférence du Caire en 1994 qui a montré ses forces et faiblesses. Le Togo s'est conformé aux revues quinquennales du Pa/cipd +20 et a soumis son rapport final à la Commission économique africaine (Cea) en décembre 2012. Ce forum lance les consultations nationales sur la poursuite du programme d'action de la Cipd et sa prise en compte dans l'Agenda de développement post-2015. Concernant le rapport de l'Unfpa sur l'état de la population mondiale en 2014, il est exclusivement consacré aux adolescents et aux jeunes. «Comme en 2014, divers rencontres seront organisées tout le long de ce processus de consultations aux niveaux national, régional et mondial dont l'aboutissement sera le sommet des Objectifs de développement durable qui seront adoptés cette année pour la période 2015-2030», a déclaré le représentant résidant de l'Unfpa au Togo, Dr Justin Koffi.

Lutte contre le mariage précoce des filles

Le Réseau des organisations de lutte contre la maltraitance, les abus et exploitation sexuelle des enfants (Romase) et le Réseau de lutte contre la traite des enfants au Togo (Relutet) s'engagent contre les mariages forcés et précoces à travers des actions directes, des études et des sensibilisations.

A travers un atelier de validation, ces deux organisations de la société civile ont adopté un plaidoyer pour l'accès à la justice aux enfants victimes de mariage précoce et forcé ce mercredi 11 février à Lomé. Selon le Fonds mondial à la population, Unfpa, une fille sur trois est donnée en mariage avant l'âge de 18 ans, 14 millions de filles de moins de 18 ans sont mariées chaque année, 39 000 filles de moins de 18 ans se marient chaque jour. Alors que les textes internationaux et nationaux existent pour protéger les enfants des pratiques traditionnelles comme le mariage précoce et forcé. Le Togo a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (Cde) et la Charte africaine des droits et biens êtres de l'enfant (Cadbe). Sur le plan national, la loi N°2007-005 du 10 janvier 2007 sur la santé de la reproduction établit qu'aucune femme, pour des raisons liées à la sexualité et à la reproduction, ne doit être soumise à des mariages forcés et/Précoces. Cet atelier de renforcement des capacités des acteurs de protection des enfants contre le mariage précoce ou forcé vont outiller les participants sur les généralités en matière des droits des enfants et autres. Rappelons que cet atelier est organisé en partenariat avec le Fonds canadien d'initiatives locales (Fci).

Meieux gérer les pesticides

Le Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest-projet Togo (Ppaao-Togo) a réuni les acteurs du monde agricole ce mercredi 4 février à Lomé. Le Ppaao-Togo est un programme qui a pour mission de développer et de diffuser les technologies pour l'améliorer la productivité agricole par l'intensification durable des systèmes de production afin de contribuer à la croissance agricole de 6%.

Ce programme comprend 4 composantes qui sont : la création des conditions propices à la coopération régionale en matière de développement et de diffusion de technologie, le développement d'un centre national de spécialisation, le financement à la demande du développement et de l'adoption des technologies, la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation du projet. Ainsi, c'est dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante harmonisation des textes nationaux avec la réglementation communautaire que le Ppaao-Togo a initié cet atelier de validation avec la Direction de la protection des végétaux dans l'application de la réglementation communautaire de la Cedeao sur les pesticides. Car, les pesticides étant dangereux, il est nécessaire et indispensable qu'une gestion rationnelle soit faite sur tous les maillons de la filière afin de garantir la sécurité des utilisateurs. « Sur le terrain, il y a des lacunes concernant l'utilisation des pesticides, car les producteurs ne respectent pas les modes d'emploi ou prescriptions », M. Yawo Gogovor. A travers cet atelier, le document de politique nationale de gestion des pesticides sera expliqué aux participants.

L'engagement des Nations unies

Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint des Nations Unies chargé des Affaires politiques a achevé sa visite de quelques heures au Togo. Durant son séjour, M. Feltman a rencontré l'ensemble des acteurs de la vie socio politique du pays. «Ma visite aujourd'hui, rentre dans le contexte et l'engagement continu de l'ONU avec le gouvernement et le peuple du Togo. Je voudrais mentionner que le SG des Nations Unies est personnellement engagé à voir ce partenariat avec le Togo aller de l'avant. Nous avons rencontré les autorités, nous avons discuté avec les partis politiques et la société civile.» a-t-il déclaré.

Parlant du processus dans lequel le pays est engagé, notamment les prochaines élections présidentielles, M. Feltman a assuré de l'engagement des Nations Unies à accompagner le Togo dans ce processus : «Le Togo a demandé l'assistance des Nations Unies pour les élections et donc c'est important pour moi d'écouter le Président de la République et d'avoir son analyse de notre coopération dans ce domaine » a-t-il indiqué à sa sortie d'audience. «Nous l'accompagnerons et n'avons aucun doute que les togolais et le gouvernement pourront arriver à organiser des élections pacifiques, consensuelles et transparentes».

Festival

Le FESDOB du 4 au 7 novembre à Blitta

La Direction Technique du festival de film documentaire de Blitta a annoncé que la cinquième édition de FESDOB - Festival International du Film Documentaire de Blitta se tiendra du 04 au 07 novembre 2015.

Le Festival du Film Documentaire de Blitta inclut dans son programme, la formation des jeunes à la

production de films de qualité, des projections de films en compétition et grand public, la remise des prix aux lauréats, des conférences débat, des animations culturelles etc.

La cinquième édition du festival a pour thème "Le film documentaire pour une intégration sincère et profonde des peuples".

L'inscription des films au Festival

de films documentaires de Blitta (FESDOB) est ouverte à tous les films documentaires du monde. Elle est limitée à deux (02) films au plus par réalisateur et peut être effectuée par le réalisateur ou le producteur. Le film ne doit pas excéder trois (03) ans d'âge au 31 décembre 2015, ni avoir été présenté lors d'une précédente édition du FESDOB.

L'inscription d'un film implique l'envoi au FESDOB au plus tard le

30 août 2015. La compétition officielle est ouverte à tous les films présentés et sélectionnés. La Délégation Générale du FESDOB est souveraine et se réserve le droit de ne pas motiver ses choix. Tout film retenu dans la sélection officielle ne peut être retiré en cours de Festival. Le réalisateur ou le producteur d'un film sélectionné sera informé par courrier officiel. Les films non sélectionnés peuvent faire l'objet de projection en hors compétition.

Vient de paraître

La Cour pénale internationale à l'épreuve de la répression en Afrique

Quelles analyses peut-on faire de la fréquence des interventions de la CPI en Afrique ? Pourquoi tous les suspects sont-ils des ressortissants du continent africain, même si cet état de fait repose sur des bases juridiques conformes au droit international. La politique du bureau du procureur de la CPI est-elle dictée par les rapports de force politico-militaires qui se présentent sur le terrain ? Quelles alternatives s'offrent à la CPI et aux Etats africains ? Le châtement judiciaire est-il la seule voie de lutte contre l'impunité ?

"On a reproché beaucoup de choses à la Cour Pénale Internationale concernant son action en Afrique. Il est important

aujourd'hui de voir ce qu'elle a fait concrètement pour lutter contre l'impunité en Afrique et les limites que l'on peut déceler dans son action", souligne l'auteur, le Togolais Issaka Dangnossi. Né en 1985, il est titulaire d'une maîtrise en science politique et relations internationales à l'UAC du Bénin. Il est aujourd'hui en poste en République centrafricaine comme spécialiste des droits humains de la Mission de stabilisation de l'ONU.

Issaka Dangnossi, LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE À L'ÉPREUVE DE LA RÉPRESSION EN AFRIQUE

Des préjugés aux réalités, Editions Harmattan, 19,95 euros.

Vient de paraître

Homme battu, le tabou brisé

C'est un livre paru en France ce 12 février qui vient de révéler la face cachée d'un phénomène connu mais banalisé : les hommes battus par leurs épouses. Plus de 10.000 hommes sont battus en France, selon les statistiques d'un organisme officiel sur les violences conjugales. Maxime Gaget, l'auteur, un informaticien, a vécu comme un esclave, séquestré, dépossédé, torturé et humilié par sa compagne pendant plus d'un an. Aujourd'hui, il raconte son calvaire dans un livre pour briser le tabou des hommes battus.

Ils sont de grands oubliés, représentent un non-dit au coeur du tabou de la violence conjugale : les hommes battus. Leur parole est souvent tournée en dérision, niée. Pourtant, le phénomène est malheureusement bien réel. En moyenne, un homme décède tous les treize jours sous les coups de sa compagne. Des victimes incomprises, parfois jugées, moquées, voire méprisées dans une société patriarcale valorisant encore une certaine forme de virilité.

Maxime Gaget connaît bien cette solitude, ce désarroi face à une brutalité méconnue et ignorée. Pendant dix-sept mois, il supporte les frappes, les insultes, les actes de pure barbarie de Nadia, celle qui prétend l'aimer. Manipulatrice, avide d'argent, la jeune femme, transformée en bourreau, parvient



sournoisement à s'accaparer ses moyens de paiement. Elle lui fait subir les pires sévices : sel dans les yeux, douches froides, brûlures... Lui interdit l'accès à la salle de bain et aux toilettes, l'oblige à dormir à même le sol, filtre ses messages et le coupe de son entourage... Maxime, qui n'est plus que l'ombre de lui-même, devient son esclave. Trop honteux pour demander de l'aide, il se mure dans le silence. C'est presque par miracle qu'il est parvenu à s'échapper de cet enfer et entamer une bataille judiciaire.

Un témoignage unique, courageux et poignant qui lève le voile sur l'autre visage de la violence conjugale.

Ma compagne. Mon bourreau, de Maxime Gaget, éd. Michalon, 17 euros.

"Ahue Bokon"

La Chronique hebdomadaire de Kangni Alem

Peut-on encore aimer la poésie togolaise ?



Les vrais lecteurs de la poésie le savent : le poème n'est pas un récit romanesque, encore moins un extrait de pièce théâtrale, surtout pas un essai philosophique. Le poème est une vérité personnelle, mais surtout une vérité relative qui s'exprime à travers un travail sur l'image et le rythme ! Il ne viendrait donc à personne l'idée de confondre une simple phrase comme celle-ci avec un poème : « Dansou aimait beaucoup les oiseaux... » Cette phrase, empruntée au roman Le fils du fétiche de David Ananou décrit clairement une situation, elle ne suggère rien d'autre. Si je l'oppose à ce vers de René Char, vous comprendrez enfin le distinguo. « La tème st bleue comme une orange ». Encore une phrase, mais celle-ci ne décrit pas, elle suggère, à l'aide d'une figure de style (ce truc qu'on enseigne encore au collège je suppose), la possibilité de comparer par vous-même la vérité du poète à celle que vous pouvez ressentir. Quand la phrase devient un vers, c'est que le travail sur l'image et le rythme a été effectué, pour tuer le ver dans le fruit. Voilà, la poésie, c'est simple, comme dirait Digbeu Cravate...

Dire que la poésie n'intéresse pas les gens est une demi-vérité. La mauvaise poésie n'intéresse pas les honnêtes gens, nulle part au monde. La bonne pourrait accompagner vos propres réflexions sur la vie, et vous surprendre en vous emmenant sur un terrain autre, là où vos préoccupations journalières ne vous permettent plus de vous aventurer. On lit le bon poète avec le sentiment qu'on redécouvre les choses, qu'on réapprend à déchiffrer les symboles cachés depuis l'origine du monde. Ce monde banal dans lequel on vit pourtant, nous réapparaît autrement en quelques secondes de lecture. Germain Loco-Donou le sait. Dans Le vent dans les filaos, son recueil de poèmes édité l'an dernier aux éditions Graines de Pensées à Lomé, il enseigne à celui qui a peur de fréquenter le poème la bonne manière de procéder. Un poème écrit dans la cendre/A l'approche du vent/Tu le réécriras peut-être/Au-delà des nuages/Sur le voile des astres/Avec la main des anges. Loco-Donou dit « peut-être », manière d'insinuer humblement que le poème peut vous parler comme il peut rester fermé à vos efforts, tout dépend de sa qualité. Et c'est vrai, beaucoup de poètes autoproclamés ne nous parlent pas, ne nous parlent plus depuis une décennie. Et il importe de le dire Le manque d'image en poésie équivaut à l'absence de vitamine C dans le cerveau : il y a fatigue et effondrement au bout de la répétition. Le manque de rythme dans un poème équivaut à de la mauvaise respiration. Un poète qui respire mal doit consulter ses classiques. Bonne semaine à vous lecteurs !

Kangni Alem, écrivain.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.